

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3787

Lyon 5e - Approbation d'une convention d'occupation temporaire au profit de la Fondation Fourvière en vue de réaliser des travaux sur le site de Notre-Dame de Fourvière sis 7 place de Fourvière - EI 05 283

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3787 - LYON 5E - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AU PROFIT DE LA FONDATION FOURVIERE EN VUE DE REALISER DES TRAVAUX SUR LE SITE DE NOTRE-DAME DE FOURVIERE SIS 7 PLACE DE FOURVIERE - EI 05 283 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par bail emphytéotique du 1^{er} mars 2000, la Fondation Fourvière, fondation reconnue d'utilité publique par décret du Premier Ministre du 15 octobre 1998, a mis à disposition de la Ville de Lyon une parcelle de terrain au franc symbolique située montée Nicolas de Lange à Lyon 5^e, lieudit 7 place de Fourvière, d'une superficie de 4 100 m², cadastrée AL 143, et référencée sous le numéro d'ensemble immobilier 05283.

La Fondation Fourvière, afin de réaliser des travaux de conservation du patrimoine et de valorisation du sanctuaire, a décidé de lancer une opération d'envergure pour rénover les constructions adjacentes et les structures d'accueil et de redéfinir l'organisation et le fonctionnement du site en vue de mieux accueillir l'ensemble des visiteurs.

Pour pouvoir concrétiser cette opération, la Fondation Fourvière a sollicité de la Ville de Lyon l'autorisation d'occuper une partie de la parcelle cadastrée AL 143 située 7, place de Fourvière à Lyon 5^e.

L'occupation porte sur une surface de 1 020 m², nécessaire à l'implantation d'une base de vie de chantier et de sanitaires ouverts au public, ainsi qu'à la dépose des clôtures et des murets situés sur l'esplanade sis montée Nicolas de Lange en vue des travaux pour la construction du futur pavillon d'accueil et la dépose du parapet qui se situe le long de l'abri du Pèlerin et qui surplombe l'escalier qui mène au jardin du Rosaire pour la construction du belvédère.

Afin de permettre la réalisation des travaux selon le calendrier prévisionnel, une convention d'occupation temporaire à titre onéreux, au profit de la Fondation Fourvière, d'une durée allant du 15 janvier 2018 au 31 décembre 2018 a été signée le 8 février 2018, moyennant un loyer de 8 160 euros.

Toutefois, eu égard aux conditions de mise à disposition de cet espace, au franc symbolique, consentie à la Ville de Lyon par la Fondation Fourvière, et compte tenu de la nature du projet, de son intérêt en vue de la conservation du patrimoine et de la valorisation de cet espace, aux seuls frais de la Fondation, il vous est proposé de consentir à la gratuité de cette occupation au profit de la Fondation Fourvière.

Un avenant à la convention d'occupation temporaire modifiera donc l'article 6 relatif à la redevance.

Vu ladite convention ;

Vu le projet d'avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La gratuité de la mise à disposition temporaire au profit de la Fondation Fourvière sur le terrain sis 7, place de Fourvière à Lyon 5^e, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer l'avenant à la convention d'occupation temporaire conclue le 8 février 2018 modifiant l'article 6 de cette convention relatif au loyer.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY